



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

## HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

### Réunion du jeudi 15 décembre 2022

Présent.e.s: Françoise BAGOT, Miriam BAUMANN, Jean-Daniel BERARD, Laurent BLIN, Franck BRIAND, Roselyne CHEVALIER, François CHOVET, Emmanuel DUPRAT, Alain GENEL, Pierre GENIN, Christophe JUNIEN, Patrick KERAVEC, Marion LOISEL, Patrick MOSKOVICZ, Jean POYET, François RICHE, Marie-Ange SCHILTZ, Céline STEENKESTE

Mairie: Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier,

Invité.e.s: Josiane MATHIEU

Absente excusée: Véronique LEVIEUX (Conseil de Paris)

En introduction de la réunion, Alain GENEL explique que Véronique LEVIEUX ne pourra pas être présente car elle siège au Conseil de Paris. Il rappelle l'ordre du jour avant de proposer aux participants de se présenter. Il donne ensuite la parole à Alexandre BAUX-DE CASTRO afin qu'il fasse lecture des réponses apportées par la Mairie aux questions posées lors de la dernière réunion du Conseil de quartier.

Une habitante explique que sur les pentes douces des bateaux pour les fauteuils roulants, sur les traversées piétonnes, il y a systématiquement un écart avec le niveau de la chaussée qui oblige à retourner le fauteuil pour pouvoir monter la marche. Elle explique que cela pose problème dans de nombreux cas et crée de l'insécurité quand les voitures démarrent à ce moment-là.

Les abaissements de trottoir sont réglementés pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il peut y avoir parfois des défauts, mais la DVD respecte les obligations réglementaires d'aménagement. Il n'est malheureusement pas possible de reprendre tous les bateaux, mais la Mairie va souligner le problème aux services pour que la vigilance soit renforcée.

Pierre GENIN indique qu'il subsiste dans le quartier des autorisations de terrasses qui ne sont pas conformes au règlement spécifique des étalages et terrasses du secteur Montmartre – Montorgueil – Saint-Denis. Il demande quand aura lieu la mise en conformité des autorisations.

Faisant suite à la réponse apportée par Véronique Levieux à la dernière séance, une réunion de bilan est envisagée fin janvier/début février 2023.

François CHOVET explique que les autorisations de terrasses ne sont plus accessibles sur l'opendata de la Ville de Paris. Il ajoute que cela pose problème aux Conseillers de quartier qui font des signalements sur DMR.

Le sujet a bien été remonté au service de la Ville compétent, via une relance début décembre.

En date du 12/12/2022 : la Direction de l'urbanisme indique à la Mairie de Paris Centre ne pas percevoir de dysfonctionnement sur l'open data terrasses (il est possible de consulter les affichettes).

François CHOVET répond qu'effectivement les autorisations de terrasses sont de nouveau accessibles depuis quelques jours.

### **Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS)**

Céline STEENKESTE explique que le CPPS est un contrat passé entre le Maire, la Préfecture et d'autres acteurs (comme par exemple l'Éducation Nationale) qui traite un ensemble de sujets relatifs à la sécurité et à la prévention. Les précédents contrats de prévention sécurité (CPSA) couraient de 2016 à 2020, et chaque arrondissement avait son propre contrat de prévention (mais visionner l'ancien contrat de prévention et sécurité du 1er arrondissement n'est plus possible, car il est inexistant dans les archives municipales en ligne sur paris.fr) Avec la fusion des arrondissement sur Paris Centre il est nécessaire d'élaborer un nouveau texte rassemblant les quatre contrats de prévention en un seul.

Elle ajoute que le contexte du quartier est particulier avec une importante activité récréative et une forte densité de population qui est source de convivialité et de dynamisme, mais aussi de nuisances importantes. Au mois de novembre, BruitParif a présenté son étude sur le bruit dans le quartier. Ces constats objectivés par des mesures ont mis en évidence que 52% de la population est exposée nuitamment au-delà du seuil critique défini par l'OMS.

Le Conseil de quartier porte trois demandes par rapport à ce contrat. Il souhaiterait :

- Avoir les bilans des précédents contrats des différents arrondissements de Paris Centre
- Que les éléments remontés par le groupe de travail concernant la vie nocturne soient pris en compte
- Que lui soit communiquée la méthode de révision globale du CPPS du secteur Paris Centre et qu'il soit associé à cette révision.

Le Groupe de travail terrasses et sécurité a travaillé sur les chapitres et les "fiches actions" présents dans les différents CPPS. Il en découle les demandes suivantes concernant l'aspect « vie nocturne » :

- Le futur CPPS ne peut se baser sur les actions du Conseil de la Nuit, ce dernier ne menant pas d'action perceptible en matière de tranquillité publique
- Le contrat doit s'appuyer sur les comités locaux bruit du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore 2022
- Le contrat doit s'appuyer sur les remontées et signalements des riverains
- Les commissions d'arrondissement doivent inclure les riverains, comme c'était le cas dans le 2<sup>e</sup> arrondissement
- Les arrêtés préfectoraux sur la consommation d'alcool sur la voie publique doivent être appliqués
- Le contrat doit cesser de s'appuyer sur l'association Pierrots de la Nuit dont l'action n'a pas d'effet positif sur les nuisances dont sont victimes les riverains
- Le partenariat avec BruitParif doit être renforcé, notamment en mettant en place un système d'alerte en cas de dépassement d'un certain seuil pour déclencher des interventions et en renforçant le maillage de méduses.
- Une campagne de signalisation devrait être déployée afin d'inciter au respect des règles
- Des indicateurs sont à prendre en compte, à suivre dans le temps et à partager en open data dans le cadre de l'observatoire de la tranquillité publique :
  - o Nombre de marches exploratoires avec les habitants pour mieux cerner leurs attentes et leurs propositions

- o Nombre de passages/contrôles/verbalisations par mois par type (dont nuisances sonores, débordements d'emprise, consommation d'alcool sur la voie publique, dépassements d'horaire, chauffages extérieurs, etc.) et par quartier et par rue
- o Nombre de doléances, appel au 3975, au 17, signalements DMR, reçus par mois, par type, par quartier et par rue
- o Nombre d'effectifs de police municipale habilités à verbaliser des terrasses et présent en soirée jusqu'à 2h du matin
- o Nombre de fermetures administratives par mois, par quartier et par rue
- o Nombre de retraits de terrasses prononcés par mois, par quartier et par rue
- o Nombre de commissions d'arrondissement tenues, y compris en présence des riverains une fois par an.
- o Nombre de médiations avec indice de satisfaction des riverains après 6 mois et après 18 mois

François CHOVET rappelle, tout de même, que les CPSA traitent toutes les questions relatives à la prévention et à la sécurité, ce qui est un sujet beaucoup plus large que celui des terrasses et des nuisances sonores. Il explique avoir participé à une réunion thématique sur les violences faites aux femmes lors de l'élaboration du précédent CPPS, dans le 2eme arrondissement, et regrette qu'il n'y ait pas eu plus de réunions thématiques organisées. Il souhaiterait que pour l'élaboration du nouveau CPPS, il y ait plus de réunions thématiques.

Pierre GENIN propose d'envoyer rapidement à la Mairie le document présenté en séance rappelant les doléances afin qu'elle puisse en prendre connaissance en amont du travail qui sera engagé.

### **Règlement des étalages et terrasses (RET)**

Après approbation en séance Le Conseil de quartier demande :

- Que lui soit communiqué et partagé le bilan d'ensemble du RET
- Une revue en profondeur de toutes les autorisations avant le 31/12/2022 comme cela a été évoqué à la mise en place du règlement avec la suppression des autorisations non conformes
- La suppression effective des autorisations de terrasses accordées à des établissements multirécidivistes sur l'année 2022 comme Madame POLSKI, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, l'a évoqué dans la presse
- L'application et le respect du RET sur l'ensemble du quartier et en particulier celui spécifique du quartier Montorgueil Saint Denis.
- L'application des arrêtés préfectoraux d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique

Alain GENEL propose que le Conseil de quartier prépare un courrier pour chacun des deux sujets précédemment évoqués, plutôt que de présenter cela comme des vœux

### **Mobilité PMR**

Suite à un signalement d'une dame, qui s'est occupée d'une personne en fauteuil roulant pendant quelques années, sur les abaissés de trottoirs, le Groupe de travail sécurité, aire piétonne a organisé une déambulation sur ce thème.

Il a observé de nombreuses situations posant problème (abaissements de trottoirs non règlementaires, abaissements de trottoirs non drainés, passages piétons des pistes cyclables difficiles à franchir, trottoirs trop étroits ou encombrés par les activités marchandes). Le Conseil de quartier les a recensées dans un document en annexe du compte rendu.

De nombreux trottoirs du secteur Halles Beaubourg Montorgueil sont quasiment impraticables pour les personnes à mobilité réduite. Une intervention des pouvoirs publics s'impose sur de nombreux axes afin de faciliter la libre circulation en sécurité des personnes. Le Groupe de travail sécurité aire piétonne propose les pistes d'amélioration suivantes :

- Rénovation de la hauteur des abaissements de trottoirs non réglementaires
- Déambulation avec les services pour observer les obstacles récurrents sur les trottoirs et envisager de résorber rapidement les points noirs et les incivilités
- Application stricte des RET à commencer par celui spécifique au quartier Montorgueil Saint Denis
- Concertation avec les habitants et le Conseil de quartier sur les aménagements dangereux et leurs résolutions.

### **Point divers**

François RICHE annonce que les Conseils de quartier Marais-Archives, Seine et Marais-Place des Vosges souhaitent se lancer dans un projet de mise en place d'une navette PMR intra Paris Centre et proposent aux autres Conseils de quartier de les rejoindre. Il fait remarquer que les navettes mises en place par le CASVP pour la distribution de chocolats n'étaient pas accessibles aux PMR.

François CHOVET explique que l'association 60 millions de piétons et la fédération des sentiers de randonnée ont lancé un label des villes maréchaux. Il propose donc aux Conseillers de quartier qui le souhaitent de répondre au questionnaire suivant :

[https://ffrp.sphinxonline.net/SurveyServer/s/placeauxpietons/baro\\_villes\\_pietons\\_2022/Ruedelavenir.htm](https://ffrp.sphinxonline.net/SurveyServer/s/placeauxpietons/baro_villes_pietons_2022/Ruedelavenir.htm)

Françoise BAGOT annonce qu'elle a un rendez-vous avec Jacques BOUTAULT début janvier sur les sujets de propreté et plus particulièrement de collecte des déchets alimentaires et propose aux conseillers de quartier qui le souhaitent de préparer ce rendez-vous avec elle ou de lui transmettre par mail les points qu'ils souhaiteraient voir aborder ([francoise.bagot@orange.fr](mailto:francoise.bagot@orange.fr)).

François CHOVET constate que le Conseil du Climat ne semble plus exister et demande s'il a été remplacé par l'Académie du Climat.

Roselyne CHEVALIER annonce que le Défenseur du temps sera réinstallé en février et propose que le Conseil de quartier organise un événement avec Lafayette Anticipation pour sa réinstallation.

### **Questions et signalements :**

Marie Ange SCHILTZ fait remarquer que le passage piéton en face de la poste du Louvre n'a toujours pas été marqué.

François CHOVET constate que le Conseil du Climat ne semble plus exister et demande s'il a été remplacé par l'Académie du Climat.

(En résumé)

### **RET**

Le Conseil de quartier demande :

- Que lui soit communiqué et partagé le bilan d'ensemble du RET
- Une revue en profondeur de toutes les autorisations avant le 31/12/2022 comme cela a été évoqué à la mise en place du règlement avec la suppression des autorisations non conformes

- La suppression effective des autorisations de terrasses accordées à des établissements multirécidivistes sur l'année 2022 comme Madame POLSKI, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, l'a évoqué dans la presse
- L'application et le respect du RET sur l'ensemble du quartier et en particulier celui spécifique du quartier Montorgueil Saint Denis.
- L'application des arrêtés préfectoraux d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique

#### CPPS

Le Conseil de quartier porte trois demandes par rapport à ce contrat. Il souhaiterait :

- Avoir les bilans des précédents contrats des différents arrondissements de Paris Centre
- que les éléments remontés par le groupe de travail concernant la vie nocturne soient pris en compte
- que lui soit communiquée la méthode de révision globale du CPPS du secteur Paris Centre et qu'il soit associé à cette révision.